

exact dans son ensemble des chanoines comtes de Lyon. Mais où l'auteur a-t-il puisé? Seulement dans trois manuscrits qu'il a collectionnés avec soin. Mais ces documents étaient-ils suffisants? Les cai'tulaires de Savigny et d'Ainay, et plus encore l'Obituaire de l'Eglise de Lyon ne lui eussent-ils pas fourni plus d'un nom omis sur sa liste? N'en eût-il pas aussi trouvé d'autres dans les chartes publiées par Fauteur lui-même dans les *Monumenta Lugdunensis historie* (1)? M. Monfalcon ne semble pas s'être préoccupé de ces documents. Pourtant, si, au lieu de se borner à reproduire d'anciennes listes déjà connues, l'auteur avait puisé aux sources originales que nous indiquons, c'est alors qu'il aurait véritablement ajouté des noms nouveaux à la liste des chanoines comtes de Lyon,

M. Monfalcon fait suivre cette liste de celle des abbesses des monastères nobles de Saint-Pierre et de la Déserte, et d'une courte notice sur le chapitre noble d'Alix. Mais le nombre de nos anciens monastères réservés à la noblesse ne se bornait pas à ces trois maisons. Pourquoi passer sous silence l'Argentière, Leigneux, Saint-Martin-de-Salle, etc. ? Le nom des abbesses de ces couvents, et même ceux des religieuses qui en faisaient partie en 1789, avaient bien leur place marquée dans un Livre d'or.

Nous aurions encore quelques observations à faire sur quelques points de détail. Nous nous en abstenons ; il n'est pas de livre (jui ne renferme de légères erreurs involontaires. Mais pourquoi le *Livre d'or* n'est-il pas accompagné d'un *errata*? Cela eût été bien nécessaire cependant pour l'aire disparaître des fautes typographiques que l'on est étonné de trouver dans un livre imprimé avec autant de luxe que celui dont nous nous occupons. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, si l'on peut à la rigueur reconnaître le nom de *la. Queuille* dans celui de *la Quenille*, qui pourrait deviner que *Montagny* se cache sous le pseudonyme de *Monfay* (2)?

Nous aurions pu discuter aussi certaines opinions de l'auteur

(¹) Voyez notamment p. 389.

(²) Voyez pp. 234 et 264.